



ACADÉMIE  
DE BESANÇON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CASNAV  
Direction de l'organisation scolaire

Besançon, le 30 mai 2023

**CASNAV**

Affaire suivie par :  
Audrey GELIN  
Tél : 03 81 65 74 13  
Mél : ce.casnav@ac-besancon.fr

La Rectrice

à

**Direction de l'organisation scolaire**

Affaire suivie par :  
Lucile MOLLIER  
Tél : 03 81 65 73 66  
Mél : ce.dos@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,  
Sous couvert de Madame et Messieurs les IA-DASEN  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des  
collèges et lycées de l'enseignement public,  
Messieurs les directeurs des établissements régionaux  
d'enseignement adapté,

**Objet** : Appel à projets « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » pour l'année 2023-2024

**Références** : Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 - MENESR - DGESCO B3-2 – INTÉRIEUR (BOEN n°15 du 13 avril 2017)

L'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Elle vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les formations ont pour objectif de permettre :

- L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ;
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

Les formations, d'une durée comprise entre 60 et 120 heures annuelles, sont proposées à des groupes de 8 à 15 personnes. Elles sont **organisées pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents.**

Le financement qui pourra être octroyé sera étudié en comité de pilotage régional, en lien avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Si vous souhaitez vous inscrire dans ce dispositif, vous trouverez en pièce jointe un formulaire d'appel à projet qu'il vous est demandé de transmettre aux adresses [ce.casnav@ac-besancon.fr](mailto:ce.casnav@ac-besancon.fr) et [ce.dos@ac-besancon.fr](mailto:ce.dos@ac-besancon.fr) pour **le 21 juin 2023**, délai de rigueur.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire générale de l'académie,

Le 01/06/2023

Valérie PINSET